



Bulletin municipal Commune de CARLIPA

■ Le mot du Maire ■ ■ ■

Madame, Monsieur, chers Carlipanais et Carlipanaïses,

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter à tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite dans tous vos projets. Je le fais en mon nom mais aussi au nom de tout le conseil municipal de Carlipa. Ces vœux vont aussi à vos familles.

Comme à l'accoutumée, la suite de ce bulletin vous donne des informations sur l'activité communale, passée et à venir. C'est une petite partie du discours que j'ai prononcé lors des vœux à la population qui a réuni de nombreux habitants le 24 janvier dernier.

Au-delà de la tranquillité de notre village, on ne peut pas, on ne doit pas s'empêcher de porter notre regard sur les crises internationales, guerres, massacres, élections « bizarres ». Une situation nationale décousue depuis des élections législatives inattendues. Des perspectives incertaines sur les dotations de l'état aux communes. Plus du tout de débat mais des polémiques stériles, des déchirements.

Heureusement que la base tient, continue. Rappelez-vous les travailleurs essentiels pendant le covid. Aujourd'hui c'est nous. Je crois qu'ici, entre nous, nous devons de plus en plus **faire équipe**, attendre moins d'ailleurs. Faire équipe dans les différences, bien sûr, mais avec une seule volonté, le vivre ensemble. Rassemblons-nous. C'est notre force.

Bonne année. Prenez soin de vous.

Serge SERRANO



■ Informations Communales ■ ■ ■

■ Pose de plaques de numéros d'habitation dans les écarts.

Suite à la constitution de la base adresse imposée par la loi 3DS et réalisée début 2024, la mairie a pris en charge et a procédé, en cette fin d'année, à la pose des numéros d'habitations dans les écarts.

Au-delà des écarts, les nouvelles adresses ainsi que les habitations dépourvues de plaques ont été traitées. Quelques plaques de rues et domaines ont été légèrement déplacées.

Pour rappel, les plaques sont destinées principalement à l'orientation des secours. Elles sont placées, en priorité, sur des éléments fixes de l'habitation ou de sa clôture et doivent rester visible de la voie.

Toute habitation doit être identifiée par une plaque de numéro obéissant à la charte graphique retenue : plaque émail avec numéro en blanc sur fond vert.

Si votre habitation n'obéit pas aux règles de cette charte, merci de vous signaler en mairie.

Un rappel du numéro peut-être réalisé sur boîtes aux lettres à l'initiative du résident.



■ Informations Communales (Suite) ■ ■ ■

■ Effectifs scolaires 2024/2025.

Après deux années consécutives en baisse, les effectifs, pour cette nouvelle rentrée, sont en légère hausse. On dénombre 72 élèves contre 68 à la rentrée précédente.

Cenne-Monestiés		Carlipa	Villespy
Carine Lateyron (1) Sophie Mongard (2)	Coline Mirc	Annabelle Mousset	Rachel Maignan (3) Sophie Mongeard (4)
Institutrices	Directrice	Directrice	Directrice/Institutrice
9 Grandes Sections	8 Petites Sections	8 Cours Élémentaires 1	6 Cours Moyens 1
13 Cours Préparatoires	10 Moyennes Sections	12 Cours Élémentaires 2	6 Cours Moyens 2
22 élèves	18 élèves	20 élèves	12 élèves
Total RPI	72 élèves		

Présences : (1) Mardis, Jeudis, Vendredis ; (2) Lundis ; (3) Lundis, Mardis, Vendredis ; (4) Jeudis

■ Inauguration arbre de la laïcité.

Le 7 décembre dernier, les enfants de l'école de Carlipa, accompagnés de leur maîtresse Annabelle, de leurs parents et de leurs camarades des écoles du regroupement pédagogique s'étaient donnés rendez-vous, sur invitation de la mairie, dans la cour de l'école de Carlipa. Les élus des communes de Carlipa, Villespy et Cenne-Monestiés étaient également présents.

Au programme, l'inauguration de l'arbre de la laïcité dont la journée annuelle de commémoration est le 9 décembre.

En novembre 2023, les enfants de l'école avaient participé aux plantations de nouveaux arbres venus en remplacement d'arbres arrachés pour cause de mauvais état sanitaire et devenus dangereux dans l'enceinte de l'école.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal de la commune décidait de profiter de cette replantation pour nommer le tilleul « Arbre de la laïcité ». Dans son allocution, le Maire rappelait les règles de laïcité qui s'imposent notamment en milieu scolaire.

Après le discours, les enfants, accompagnés par la chorale GESSPE d'Espérasa, entonnaient un chant.

La pluie invitait les convives à regagner rapidement la salle polyvalente pour partager le pot de l'amitié et profiter des chants de la chorale.



■ Informations Communales (Suite) ■ ■ ■

■ Foyer et Relais Communal



Dans le courant du mois de septembre, la bibliothèque municipale a déménagé vers le 34 route de Bram, au Relais Communal. Ce bâtiment héberge désormais une salle d'Activités diverses, la bibliothèque municipale et une salle de télétravail pour les personnes qui souhaitent travailler à distance tout en sortant du domicile familial.

Des travaux de rénovation de façade sont en cours afin de recevoir, sur le fronton, l'inscription « Relais Communal » (Voir article dans la rubrique « Point sur les travaux »).

Aujourd'hui, seule la bibliothèque est ouverte et Ghislaine vous y accueille, un mercredi sur deux dans des locaux en perpétuelle recherche de confort et d'embellissement.

Au cours du 1^{er} trimestre 2025, le bâtiment devrait s'enrichir de la fibre optique et permettre ainsi le démarrage de l'activité de télétravail.

La salle d'Activités diverses sera à la disposition des associations locales, ainsi que des personnes ou groupement de personnes qui souhaitent y développer des activités susceptibles d'intéresser la population.

Concernant le foyer, la municipalité propose de mettre à la disposition des habitants du village la salle du bas (Ancienne bibliothèque) pour y organiser des regroupements familiaux tels que repas de famille.

L'espace de cette salle est souvent suffisant pour de petits groupes et plus convivial que le grand volume qu'offre la salle polyvalente. Il est prévu d'ouvrir ce service à la population au cours du 1^{er} trimestre 2025. Nous vous informerons en temps utile.



Si vous êtes intéressé par la réservation du foyer ou du Relais Communal vous pouvez consulter les règlements intérieurs sur www.carlipa.fr à la rubrique « Vie Pratique », « Locaux communaux à disposition du public », ou vous renseigner en mairie.

Dans tous les cas, dès l'ouverture des services, une demande de réservation devra être formulée en mairie.

■ Rénovation téléphonie et internet

En perspective de la suppression du cuivre prévue dans les années à venir et alors que notre village dispose désormais de la fibre optique, la commune prévoit de rénover, en ce début d'année 2025, la téléphonie et l'internet de la mairie.

Concernant la téléphonie, un mini standard de 3 postes et 2 lignes sera prochainement mis en place. Ce standard permettra de converser en simultané avec 2 interlocuteurs.



Pourquoi 2 lignes ? Nous profitons de cette rénovation pour dédier une ligne à la sécurité. Cette ligne, inconnue du grand public, permettra de converser avec les secours en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde sans risque de saturation.

Cette rénovation sera transparente pour les appelants. Le numéro 04 68 94 23 51 reste inchangé. Concernant l'utilisation Internet, le secrétariat de mairie, de plus en plus confronté à l'échange de fichiers avec ses différents interlocuteurs sera doté, à cette occasion, de la fibre optique en remplacement de l'ADSL actuellement. Cette technologie devrait favoriser les échanges tant en volume qu'en rapidité.

Cette rénovation s'étendra sur le Relais Communal qui sera doté d'une connexion internet en fibre optique et d'un téléphone dédié aux appels d'urgence (Obligation dans les locaux recevant du public).

Informations & Alertes
Téléchargez PanneauPocket
En posant votre téléphone
ou en scannant le QR Code



Pour une information en continue, consultez régulièrement le site de la commune www.carlipa.fr, et téléchargez l'application Panneau-Pocket sur votre mobile. Vous recevrez des alertes à chaque ajout de contenu.

**Panneau
Pocket**

■ Informations Communales (suite) ■ ■ ■

■ Demandes de subventions en cours.

Quatre dossiers de demandes de subventions ont été déposés avant le 31 octobre dernier afin de financer, en 2025, des travaux d'investissement.

Fonds de concours environnement auprès de la CCPLM. La commune a présenté un devis de 5 360 € hors taxe pour réaliser une opération de relamping dans la cour de la mairie. La CCPLM interviendra à hauteur de 50 % de notre demande plafonnée à 2 270 €.



Fonds vert auprès de l'Etat. La somme de 13 800 € (60% de l'investissement) a été sollicitée pour réaliser la fourniture et la pose d'une bâche incendie en bordure du chemin de la Serre Sud. Cette bâche constituerait une réserve d'eau à disposition des pompiers pour sécuriser bois et habitations implantées en bordure contre d'éventuels départs de feux. En raison de l'absence actuelle de vote du budget de l'Etat, nous n'avons aucune certitude sur la reconduction du Fonds Vert pour 2025 et par conséquent aucune certitude sur l'accord de cette subvention.

Aide aux communes Conseil Départemental. La somme de 70 800 €, représentant le solde de la Tranche 3 du cœur de village, a été déposée. Il s'agit d'un reliquat sur notre demande de subvention 2024 pour lequel le CD11 avait divisé de moitié notre demande avec engagement de nous verser la seconde moitié en 2025.

Eclairage public SYADEN. Des lampes sodium encore présentes sur une trentaine de lumières de notre réseau d'éclairage public deviendront obsolètes au 1er janvier 2026. Notre volonté est de remplacer ces lumières de façon à ne plus compter de lampes sodium et de disposer d'un réseau d'éclairage public entièrement équipé de source Led. Le Syaden devrait intervenir à hauteur de 15 000 € sur un devis de 26 730 € Hors taxe.

En résumé, nous attendons donc 31 000 € de subvention pour financer 55 000 € d'investissements hors cœur de village. Concernant ce dernier, un point dépenses et subventions est disponible à la rubrique « Point sur les travaux (suite) » en page 6 de ce bulletin ».



■ Des incivilités, encore et toujours !!

M. Fabre, en charge de l'exploitation du distributeur de pain nous fait part d'une incivilité dont il est la cible.

En effet, les affichettes apposées sur la machine proposant ses offres ponctuelles de pâtisserie sont systématiquement arrachées.

Nous portons à votre connaissance que la mairie l'a autorisé à poser ces affiches sur le distributeur, ce dernier offrant un support idéal pour ce type d'information.

On pourrait comprendre que ces affiches peuvent visuellement déranger certaines personnes mais le fait de les arracher nuit à l'ensemble de la clientèle et surtout à ceux qui n'ont que ce seul moyen de communication leur permettant de commander des produits proposés lors de ces opérations promotionnelles.

Si ces actes se répètent, nous envisagerons de mettre en place une vigilance de l'environnement direct du distributeur !

Nous comptons sur votre civisme pour respecter cet affichage.

■ Rapport triennal espace consommé.

L'article L. 2231-1 du Code général des collectivités territoriales, instauré par la loi climat et résilience du 22 août 2021, introduit un nouvel outil d'évaluation du respect de la trajectoire « Zéro artificialisation nette » (ZAN) : le « rapport relatif à l'artificialisation des sols ». Le code établit l'obligation pour le maire d'une commune ou le président d'un EPCI couverts par un document d'urbanisme (PLU et PLUI,

carte communale) d'établir ce document au moins tous les trois ans (et portant sur les années civiles précédentes). Le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de la loi climat et résilience, soit en août 2024.

Ce rapport a été validé lors du Conseil municipal du 22 janvier prochain. Il rend compte de l'espace consommé pour notre commune pour la période 2021 à 2023, sera adressé aux services de l'Etat et entrera dans le calcul de nos droits à la construction pour les années futures.



■ Informations Communales (Suite) ■ ■ ■

■ Chiens et Chats.

Grace à quelques bénévoles de la commune attachés à la cause animale, nous poursuivons nos campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune.

En ce début d'année, une convention va être signée avec la fondation Brigitte Bardot qui prends en charge les frais de stérilisation. Une convention complémentaire pourrait se contractualiser, d'ici la fin de l'année, avec l'association 30 millions d'amis .

Ces conventions signées depuis maintenant plusieurs années combinées à des opérations de trappages réalisées par les bénévoles de la commune contribuent à limiter la prolifération des naissances des félins et éviter des souffrances inutiles pour l'animal.

Notre action s'étend également aux canins. Nous avons procédé, fin 2024, au trappage d'un chien de chasse errant. Ce dernier a été sécurisé et conduit au refuge de Saint-Martin Lalande avec qui nous sommes conventionnés pour l'accueil des animaux errants.



■ Biens présumés sans maître.

Comme nous l'avons précédemment évoqué, des démarches sont en cours pour acquérir des biens présumés sans maître. La priorité a été donnée à la maison CAU qui appartient, depuis le 26 janvier dernier à la commune, au terme d'une procédure de plus de 6 mois de recherche d'héritiers restée infructueuse.

Après acquisition, les bâtiments qui menacent de s'effondrer seront sécurisés ou détruits. Nous demanderons au CAUE 11 de réfléchir à un scénario d'aménagement de l'espace non bâti qui pourrait regrouper aire de détente végétalisée et places de stationnement.

Nous poursuivons nos démarches pour acquérir un terrain qui jouxte la salle polyvalente et dont le propriétaire est décédé depuis 2005.



■ Point sur les travaux ■ ■ ■

■ L'ancienne boulangerie est devenue le Relais Communal (suite)

Après avoir réalisé les travaux de réfection et mises aux normes évoqués dans le précédent bulletin, nous avons terminé les travaux de réfection de la façade : reprise des fissures et mise en peinture de la façade. Des menus travaux ont été récemment réalisés dans l'espace médiathèque visant à en améliorer le confort.

Prochaines étapes pour ce bâtiment : aménagement de l'espace Activités diverses et de l'espace de travail et mise en peinture de l'inscription Relais Communal sur le fronton du bâtiment.

Le règlement intérieur étant désormais rédigé et validé, l'espace Activités diverses peut être mis à la disposition des demandeurs. Pour rappel, toute réservation de cet espace doit faire l'objet d'une demande en mairie selon le règlement intérieur consultable sur www.carlipa.fr à la rubrique « Vie Pratique », « Locaux communaux à disposition du public », .

En ce qui concerne l'espace de travail, ce dernier sera disponible début avril 2025 lorsque le bâtiment sera doté de la fibre optique.



■ Goudronnage voirie.

Après de longs mois d'attente, la partie sud du chemin de la Serre Sud à été enfin goudronnée..

Les travaux pilotés par la CCPLM ont été réalisés par l'entreprise Colas.

Des travaux de goudronnage interviendront au printemps sur des voies de la commune : rue de l'Olivier, rue des Moulins, rue de la poste et placette de la rue des caves.

Des travaux d'entretien plus sommaires seront également réalisés sur la voirie communale : Chemin de Fount d'Auma (Saignées d'évacuation d'eaux pluviales), Chemin de la Roumibo (remise en forme des cassis).

Une nouvelle tranche de travaux sur la voirie communale sera certainement programmée fin 2025 ou printemps 2026.

■ Point sur les travaux (suite) ■ ■ ■

■ Effacement des lignes électriques basse tension.

Les travaux consistaient à enfouir les lignes électriques traversant la départementale route de Bram et la rue de la République.

Cette phase de travaux incluait aussi le remplacement de deux poteaux bétons par deux mâts supportant les luminaires « led ».

Ces travaux étaient terminés avant les fêtes de fin d'année.

■ Maintenance clocher.

Une opération de maintenance a été réalisée suite à un bruit anormal perceptible lorsque la cloche sonnait les heures.

Un réglage effectué par la Sarl Royon Campa en charge de l'entretien du clocher a permis de réduire ce bruit anormal. A surveiller...



PROSPECTIVE TOILETTE



■ Cœur de village - Tranche 2 - Boulevard des Tilleuls.

Les travaux vont débuter en avril ou mai 2025. Les 1ères réunions préparatoires sont en cours avec les architectes, ATD11, les entreprises et les élus.

Les entreprises sélectionnées pour cette tranche 2 sont :

- COLAS (Voies et réseaux)
- CBTP 11 (Revêtement de sol)
- CLARAC (Espaces verts)
- CLOTURES DU MIDI (Mobiliers urbains)
- CBTP 11 (Restauration petit patrimoine).

La municipalité reste attentive aux coûts des investissements. En l'état actuel des choses, nous vous présentons ci-dessous le détail des dépenses engagées et subventions notifiées sur les tranches 1 et 2.

Tranches	Dépenses HT (Travaux + frais étude)	Subventions	Taux subvention	Autofinancement
Tranche 1	501 687 €	245 000 €	48,83 %	256 687 €
Tranche 2	487 208 €	254 670 €	52,27 %	232 538 €
Totaux	988 895 €	499 670 €	50,53 %	489 225 €

Un point incluant la tranche 3 sera effectué en fin de programme, lorsque nous aurons une vision globale et plus précise du coût et des subventions reçues.



■ Ephéméride ■ ■ ■



■ **Vœux et Nouveaux arrivants.** La cérémonie s'est tenue le 24 janvier 2025 à 18 heures à la salle polyvalente. De nombreux participants avaient répondu présent à l'invitation du Maire et du Conseil pour cette rencontre et moment de convivialité.

■ **Repas des Séniors.** Il s'est tenu le samedi 1^{er} février à midi à la salle polyvalente. Nous reviendrons sur cet événement dans notre prochain numéro.

■ Démographie ■ ■ ■

Naissance :

■ Romy Martinasso Sola le 12 janvier 2025 à Carcassonne (11)

Décès :

■ Laurent Cras le 5 janvier 2025



■ Vie locale ■ ■ ■

■ Retour sur le repas champêtre.

Une quarantaine de convives étaient réunis, le 15 septembre dernier, à l'appel de la commission Animations de la municipalité.

Au programme, le traditionnel et annuel repas partagé, auberge espagnole.

Toute la population était invitée à préparer les différentes spécialités et à venir les proposer aux convives.

La température idéale n'était pas au rendez-vous et, à l'inverse des années précédentes, les tables étaient installées au soleil sur la plate forme proche de la fontaine de la place Bellevue.

Comme cela est maintenant de coutume, nos musiciens locaux animaient ce rassemblement.

Merci à Catherine, Jean-Michel, Jean-François, Patrice et quelques choristes locaux pour l'animation musicale proposée.

Rendez-vous à l'été prochain pour un nouveau millésime.



Chef Paul & Val

■ Food-Truck et Fish & chips... au village.

Le Chef Paul et son épouse Valérie se plaisent à Carlipa. En ce début d'année ils nous ont adressé une demande pour être présents dans notre village au cours des 5 prochains mois.

Ils seront situés à l'entrée de l'impasse du Porche, face au café, les vendredis :

● 21 Février ; ● 21 Mars, ● 18 Avril ; ● 16 Mai.

A consommer sur place ou à emporter venez déguster les spécialités britanniques.

Consultez les spécialités sur le site du food-Truck :

<https://fishchips.fr>

■ La maxime du bulletin

« Toute la vie tient dans ces quatre mots : Chanter et rire, dormir, aimer ! »

Victor Hugo



■ Vie locale (suite) ■ ■ ■

■ Retour sur les mercredis de juillet.

Un programme varié adapté à toutes les générations et à tous les goûts a enchanté nos mercredis de juillet. Les groupes ci-dessous se sont succédés.

● Les Rat's cordés ● Christian Almerge et Éric Vogel ● Tony Ballester et Alexandra Cherrington ● Un air de deux airs.

Un public nombreux constitué de résidents mêlés de vacanciers écoutait, chantait et applaudissait les artistes.

Le verre de l'amitié offert par la municipalité à l'issue des concerts, favorisait les échanges sur des sujets divers et variés.

La commission animations de la municipalité prépare déjà le programme 2025 avec en tête les travaux de la tranche 2 du cœur de village qui pourrait modifier quelque peu l'organisation de ces concerts.



■ Vie associative ■ ■ ■



La plume des associations locales

■ L'actualité de Carlip'animations.

Bonjour à tous

Carlip'animations a fêté, en 2024, les 30 Ans de l'association avec 5 animations remportant un vif succès.

La fête locale a été plus que réussie et nous remercions l'ensemble des participants pour cette belle réussite !

Programme pour l'année 2025 :

- Carnaval le 01 mars. Après midi pour les enfants avec comme habituellement défilé du char dans le village , suivi d'un spectacle de magie.... Et goûter offert.
Repas en soirée et soirée déguisée avec le DJ Subsonic.

- Repas Concert irlandais le 26 avril
- Fête de la musique le 21 juin animée par nos musiciens locaux avec stand restauration
- Fête locale les 01,02 et 03 août (programme à venir...)
- Soirée Polynésienne avec repas le 11 ou 18 octobre (à confirmer ...)
- Sortie restaurant le 17 Novembre

En espérant vous apporter encore de la satisfaction par ces animations, merci à tous pour votre soutien au long de ces années....

Si vous souhaitez devenir membre, la carte coûte 12€ pour l'année ! N'hésitez pas à nous contacter.

Pour terminer, l'ensemble du bureau vous présente leurs meilleurs vœux en cette nouvelle année qui commence....

Le Bureau



■ CarViCen et les Coopératives Scolaires.

L'association CarViCen est dissoute depuis le 17 octobre dernier, date de sa dernière assemblée générale extraordinaire. Depuis plusieurs années CarViCen participait, par ses actions, au financement de tout ou partie de projets scolaires.

Pour palier à cette absence les enseignantes des trois communes : Carlipa, Villespy et Cenne Monestiés se sont mobilisées pour réaliser quelques actions telles que la vente de sapins de Noël et de chocolats à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Une occasion de collecter des fonds à destination des coopératives scolaires pour faciliter le financement des projets scolaires.

